

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DÉLIBÉRATION N° 20\_150**

L'an deux mille dix-vingt, le vingt-quatre juillet à 19 heures,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Cédric VIAL.

**OBJET : DÉSIGNATION DES  
REPRÉSENTANTS AU CISALB**

**Date de la convocation :** vendredi 17 juillet 2020

<p><b><u>Nombre de Conseillers :</u></b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 25 Votants : 33</p> <p><b><u>Résultat du vote :</u></b></p> <p>Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p><b><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></b> Roger CHARVET (Corbel) ; Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Cédric VIAL, Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Marie-José SEGUIN, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Éric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Christiane BROTO SIMON (Saint Franc) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint Joseph de Rivière) ; Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Véronique MOREL, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Pascal SERVAIS (Saint-Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ;</p> <p><b><u>Pouvoirs :</u></b> Christian ALLEGRET à Pascal SERVAIS ; Christine SOURIS à Myriam CATTANEO ; Marylène GUIJARRO à Roger JOURNET ; Evelyne LABRUDE à Cédric VIAL ; Jean Claude SARTER à Céline BOURSIER ; Nathalie HENNER à Véronique MOREL ; Matthias LAVOLÉ à Bertrand PICHON MARTIN ; Denis BLANQUET à Maryline ZANNA</p>
--	--

**CONSIDÉRANT** la délibération du 29 septembre 2016 modifiant les statuts de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, et prévoyant au 1<sup>er</sup> janvier 2018 d'intégrer la compétence Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) dans les compétences obligatoires de la Communauté de communes ;

**CONSIDÉRANT** que cette compétence a été transférée au SIAGA sur le périmètre du bassin versant du Guiers et au CISALB sur le bassin versant du Lac du Bourget, soit les communes de Saint Jean-de Couz et Saint-Thibaud de Couz ;

**CONSIDÉRANT** la délibération du 25 octobre 2018 actant l'adhésion au Comité InterSyndical pour l'Assainissement du Lac du Bourget (CISALB) et validation des statuts et gouvernance du CISALB ;

**RAPPELANT** que la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est représentée au sein de cet organisme et dispose d'un siège de titulaire et d'un siège de suppléant ;

**Le conseil communautaire, après être passé au vote à main levée, à l'UNANIMITÉ :**

— **DÉSIGNE** comme représentants au CISALB :

TITULAIRE	SUPPLÉANT
Maryline ZANNA	Murielle GIRAUD

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 03 août 2020,

Le Président,  
Cédric VIAL

